Contexte d'origine et ré-création du roman historique

Le cas du cycle *Les Rois maudits* de Maurice Druon

Chantal Bonono
ENS – Université de Yaoundé I, Cameroun

Résumé : L'étude du contexte dans *Les Rois maudits* de Maurice Druon met en exergue l'interaction entre le contexte d'origine et celui de sa ré-création. Le cycle historique de Druon au travers de l'intertextualité, notamment avec Gérard Genette, sous-tend un hypertexte, ou texte B, de la monarchie médiévale et un hypotexte, ou texte A, de la « monarchie républicaine », avec le gaullisme comme idéologie fédératrice de l'écriture de l'auteur dans les sept romans de la saga capétienne.

Mots-clés : cycle historique, contexte, monarchie, gaullisme, intertextualité.

Introduction

La notion de contexte semble inextricablement liée au roman historique en tant que genre. En effet, celui-ci qui emprunte à l'histoire un personnage, un événement ou un épisode factuel s'enracine dans un contexte ayant existé à la base. Seulement, n'étant pas la copie conforme d'un manuel d'Histoire, il arrive toujours que le roman historique, dans son recours à la fiction, transpose, projette, crée un autre contexte. Claudie Bernard (1996 : 150) soutient qu'en traitant de l'histoire passée, le roman historique traite toujours de l'histoire présente. *Les Rois maudits* de Maurice Druon est un cycle de sept romans qui s'inspirent de l'Histoire des rois de France au Moyen Âge, plus précisément de la période de 1288 à 1380. Cette période qui voit le règne des Capétiens directs et indirects nous parait être une réécriture de la période gaulliste. Que ce soit à travers les personnages qu'à travers les institutions, Maurice Druon magnifie Charles de Gaulle et fait vivre l'idéologie de la V^{e} République. Le problème est donc de voir comment s'y prend l'auteur pour que le contexte d'origine, en l'oc-

currence l'époque médiévale, soit le pendant du XX^{e} siècle français sous le général de Gaulle. Nous inspirant principalement de Gérard Genette dans *Palimpsestes*, nous nous intéressons à l'hypertexte et à l'hypotexte des *Rois maudits,* pour enfin aboutir au dessein de l'auteur. En plus de l'intertextualité avec Gérard Genette, la sociologie de la littérature de Lucien Goldmann, et la narratologie avec Jaap Lintvelt nous serviront de cadre théorique.

1 L'hypertexte, ou la société médiévale dans *Les Rois maudits*

Gérard Genette définit l'hypertexte comme « tout texte dérivé d'un texte antérieur par transformation simple (nous dirons désormais *transformation* tout court) ou par transformation indirecte : nous dirons *imitation* » (Genette, 1982 : 16). La société médiévale dans *Les Rois maudits* de Maurice Druon sert d'hypertexte au romancier historique pour la mise en relief du XX^{e} siècle sous la République gaulliste. La structure de la société française au Moyen Âge laisse entrevoir une aristocratie quasi omnipotente, un peuple passif et, entre les deux, une bourgeoisie ambitieuse montante et un clergé complaisant. Le règne de Philippe le Bel et de sa descendance est marqué par certains événements mémorables, à l'exemple du procès des templiers, du conflit entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, de l'adultère des brus du roi aux conséquences désastreuses telles que la loi des mâles et la guerre de Cent ans. Tous faits d'Histoire traités par le romancier. Pour mieux appréhender l'hypertexte dans l'œuvre, le dégagement des éléments suivants s'impose : la stratification sociale, les institutions, les événements marquants du règne des Capétiens en particulier de Philippe le Bel.

1.1 La stratification sociale

La société française médiévale est très hiérarchisée. Elle est composée du roi, de ses vassaux, des légistes qui sont les collaborateurs du roi, des pairs du royaume, du clergé et enfin du petit peuple. Pour des besoins de synthèse, nous ne retiendrons que le roi, ses collaborateurs, ses vassaux et le bas peuple.

1.1.1 Le roi et ses collaborateurs

La dynastie capétienne dont il est question dans l'œuvre régna en France de 987 à 1792 après l'abolition de la monarchie sous l'égide de Louis XVI. Les Capétiens constituent la troisième dynastie des rois de France. *Les Rois maudits* traitent des règnes de quatre Capétiens et de leurs cousins les Valois. De tous ces monarques, Philippe le Bel retient l'attention, ainsi que ceux qui lui ressemblent le plus : Philippe V et Édouard III.

Philippe IV ou Philippe le Bel (1268-1314) : encore appelé le roi de fer ou de marbre, il impressionne par sa stature et sa beauté légendaire : « Il avait une carrure d'athlète : ses cheveux blond roux, soyeux, terminés en rouleaux, lui tombaient presque jusqu'au col, encadrant un visage régulier et d'une beauté de traits. » (Druon, 1990 : 38.) Autant il attirait par sa beauté physique, autant sa froideur repoussait : « Une sorte de glace le séparait d'autrui. » (*Ibid.* : 42.) De plus, sa pudeur et sa chasteté étaient

légendaires, depuis neuf ans qu'il était veuf, on ne lui connaissait aucune maîtresse : « Il était pudique de nature et on le disait observer une stricte chasteté depuis neuf ans qu'il était veuf. » (*Ibid.* : 43.) L*a priorité* du roi de fer est le royaume auquel il se dévoue corps et âme, à la manière de son trisaïeul Philippe Auguste. Assez démocrate pour un monarque, Philippe le Bel se repose sur deux bourgeois introduits dans son conseil et anoblis par lui : Enguerrand de Marigny, coadjuteur et recteur du royaume, surnommé l'*alter ego* du roi et Guillaume de Nogaret, Garde de sceaux.

Enguerrand de Marigny était appelé le vice-roi par le peuple. Auxiliaire infatigable de son roi, Marigny avait une conception moderne de l'État. L'histoire retiendra qu'il est le « prédécesseur de ces premiers ministres et surintendants des finances qui jalonnent l'histoire de la monarchie » (Bordonove, 1984 : 183).

Guillaume de Nogaret, le second collaborateur du roi de fer, se révéla tout aussi indispensable et fiable que le premier. De la même manière que son roi et le vice, Nogaret est obsédé par les affaires du royaume : « fanatique du bien public et de la raison d'État » (Druon, *op. cit.* : 65), il est insensible à tout ce qui n'est pas œuvre du royaume : « Cette âme de plomb et de fer ne connaissait ni doute, ni limite lorsqu'il s'agissait de satisfaire à la raison d'État. Les individus comptaient pour rien à ses yeux et lui-même comptait pour peu. » (*Ibid.* : 146.)

Aidé de ses deux précieux collaborateurs, la politique du roi de fer, personnage éponyme du premier roman historique de Druon, prend son envol. Il réforme le système en abolissant certaines coutumes et en introduisant des innovations. Il perfectionne les institutions judiciaires, il unifie la France, il privilégie la paix à la guerre. Ce qu'il y a lieu de retenir à propos de son règne d'après Maurice Druon et certains historiens, c'est que Philippe le Bel, par la force et l'autorité de son pouvoir, laisse la France dans un état florissant et donne aux Français le sentiment d'appartenir à une nation. Georges Bordonove estime que de par sa politique clairvoyante et active, « ce jeune prince a été l'un des plus grands rois et des plus nobles caractères qui aient paru dans l'histoire » (*op. cit.*, 183). Marigny, son plus proche collaborateur, lui déclare au moment du bilan : « Vous avez régné grandement. [...] d'un royaume partagé vous n'avez fait qu'un pays qui commence à avoir un seul cœur. » (Druon, *op. cit.* : 183.) Le seul de ses trois fils qui lui ressemble est Philippe V le Long qui montre beaucoup plus de meilleures dispositions pour le pouvoir que ses frères.

Perçu de tout le monde comme un roi intelligent, pondéré, fin stratège, le petit-fils de Philippe le Bel se garde de toute passion en dehors de son royaume : « Édouard III avait une qualité majeure pour un homme de pouvoir : il était sans passions et sans vices [...]. » (*Ibid.* : 1211.) Très fier et assez froid, il n'était pas sans rappeler Philippe le Bel, son grand-père, du côté maternel. Quand le roi de fer décède et que le peuple a du mal à le retrouver en certains de ses descendants, le roi d'Angleterre leur semble la cristallisation de feu leur monarque : « Les gens qui avaient séjourné à la cour de France disaient qu'il ressemblait par beaucoup de traits au roi Philippe le Bel : on lui trouvait même forme et même valeur de visage, même froideur des yeux bleus quand parfois il relevait ses longs cils, [...] il semblait que le vrai capétien fut sur le trône d'Angleterre. »(*Id.*)

1.1.2 Les vassaux

La vassalité est un usage répandu depuis le VIII^e^ siècle dans toute l'aristocratie des pays francs et dans celle des provinces soumises par les Carolingiens. Au fil du temps, la vassalité s'impose comme la seule forme de subordination pour la chevalerie. Elle est symbolisée par un rite *l'hommage* et est perçue comme un véritable sacerdoce. Cependant, il est parfois arrivé que des vassaux se soulèvent contre l'autorité du roi et entament une guerre pour s'affranchir de leurs liens de subordonnés ou pour d'autres revendications. Dans le cycle historique de Maurice Druon, ce fut particulièrement le cas de l'Angleterre avec le roi Édouard III Plantagenet (1312-1377).

1.1.3 Le bas peuple

Le peuple français au Moyen Âge est assez fruste. Son mode de vie forme un sérieux contraste avec le faste de la cour, d'autant plus que la noblesse devient une caste dont les privilèges s'accroissent et le train de vie est de plus en plus onéreux. En fait, bien que situé au bas de l'échelle après l'aristocratie, le clergé, et les grands Bourgeois, le peuple n'est pas si passif et fait entendre sa voix lors des grandes crises provoquées par les décisions de ses dirigeants ou par les fléaux qui s'abattent sur lui durant cette période. C'est ainsi que les nombreuses altérations de monnaie, les impôts et les taxes, les guerres, les famines, la peste noire ont entraîné des récriminations, des soulèvements, des grèves et même des phénomènes comme les pastoureaux.

1.2 Les institutions

Dans *Les Rois maudits*, nous relevons le conseil du roi, le parlement, le trésor royal et l'Église.

1.2.1 Le conseil du roi et les grandes assemblées

À l'origine, appelé *curia in consilio*, c'est-à-dire *la cour en sa fonction de conseil*, il s'agit d'un organisme où sont traitées les affaires du royaume et qui a été institué au VII^e^ siècle. Le conseil du roi, tour à tour dénommé conseil étroit, conseil secret et, sous Philippe V, conseil du mois, appartient au secteur des responsabilités politiques. Ses contours sont confusément définis mais cela ne diminue en rien sa grande influence. En général, le roi procède de manière discrétionnaire : « Le roi retient qui il veut quand il veut, princes du sang ou petits chevaliers, clercs ou bourgeois. Là se prennent les grandes décisions où se jugent en dernier ressort les grandes affaires. » (Duby, 1970 : 291.) Philippe le Bel réunit son conseil à l'occasion de deux grandes affaires qui nécessitaient beaucoup de discrétion : le procès des Templiers et l'adultère de ses brus. Pour d'autres affaires, le roi n'hésitait pas à recourir à la consultation des grandes assemblées féodales où prélats, barons, vassaux du roi se contentent d'approuver ses décisions la veille de vastes opérations militaires. En clair, que ce soit les assemblées féodales ou les assemblées réunies, l'objectif reste le même : « Approuver la politique du roi et lui procurer de nouvelles ressources par la voie de l'impôt et contribuer à l'exaltation du pouvoir royal. » (Carpentier et Le Brun, 1987 : 136.)

1.2.2 Le parlement

Étymologiquement, *curia in parlemento* représente *la cour en son assise de jugement.* Elle est encore nommée : Grand-chambre, chambre des plaids, chambre des enquêtes, chambre des requêtes ou chambre criminelle. Plus indépendant que le conseil du roi ou son Trésor, le parlement a pour objectif de rendre la justice du roi, à laquelle tous les habitants du royaume peuvent désormais faire appel à propos des jugements prononcés dans le domaine royal ou en dehors. À partir de la fin du XIII^{e} et au début du XIV^{e} siècle, plus précisément lors du règne du roi de fer, les membres du parlement furent désignés à vie. Le parlement intervint pour la loi de succession au trône avec Philippe V et pour trancher dans le procès opposant Robert d'Artois à sa tante Mahaut d'Artois.

1.2.3 La chambre des comptes

Conçue comme *la cour en sa fonction financière de comptes*, *curia in compotis*, la chambre des comptes est cet organisme financier dont le statut est établi en 1320 par Philippe IV. Cette institution a pour charge l'audition des comptes rendus par les Baillis et plus tard par des gens de finances. Pourvue « d'un personnel permanent, chargé d'entendre les comptes et de juger la gestion. [...] la chambre des comptes "enregistre" – au sens matériel du terme – les lettres patentes portant modification du domaine royal » (Favier, 1984 : 269). De plus, cette institution tient à deux types de finances : « Les finances ordinaires qui sont le revenu du domaine royal et les finances extraordinaires qui sont le produit des exigences fiscales. » (*Ibid.* : 170.) Ces dernières se révélaient être une véritable gageure pour Marigny, le coadjuteur du royaume, sous Philippe le Bel, qui devait alimenter le trésor royal : « Le Trésor s'épuisait et Marigny devait envisager de nouveaux expédients. » (Druon, *op. cit.* : 188.)

1.2.4 L'Église

Elle est omniprésente au Moyen Âge dont l'esprit ne peut se saisir sans elle. Carpentier et Le Brun affirment : « En France comme ailleurs, la société féodale ne se comprend pas sans l'Église, qui à la fois en procède et la transforme. » (Carpentier et Le Brun, *op. cit.* : 125.) Les vies sociale, économique et politique médiévale ne se conçoivent pas sans l'influence de l'Église. Les seigneurs contrôlaient les nominations des évêques, les empereurs celles des papes. Survient la réforme grégorienne qui du VII^{e} siècle au XII^{e} siècle diminue le pouvoir des laïcs sur les grandes décisions de l'Église. Au XIV^{e} siècle sous Philippe le Bel, encore appelé Philippe le Catholique, le conflit entre le pouvoir temporel et spirituel atteint son paroxysme. Boniface VIII perd ce bras de fer et le roi de fer installe la papauté à Avignon avec le pape qu'il a fait : Clément V. Bref, l'Église est partout dans la vie médiévale. Jean Favier constate : « L'Église est à l'école, et elle est au conseil royal. Elle partage le souci de l'ordre public, elle participe aux relations diplomatiques. Elle est propriétaire, et elle est contribuable. Elle sacralise les rites [...]. » (Favier, *op. cit.* : 10.)

1.3 Les événements

Ils sont de plusieurs ordres mais deux en particulier nous intéressent parce qu'ils sont lourds de conséquences pour l'histoire de la France en cette période médiévale. Il s'agit du procès des Templiers et de l'adultère des brus du roi qui va conduire à la loi des mâles et à la guerre de Cent ans.

1.3.1 L'attentat d'Anagni et l'installation de la papauté à Avignon

Boniface VIII (Benoit Gaétani) arrive sur le trône pontifical à l'âge de 77 ans, grâce à la démission de Célestin V, qui se disait indigne de la tiare. Le pape était lettré, sage et subtil, mondain et élégant. Funck-Brentano rapporte : « Ses allures, écrit Ernest Renan, étaient plutôt d'un cavalier que d'un prêtre. [...] dans quelle stupéfaction ne devait-il pas plonger un Philippe le Bel, simple, fruste, fait du même bois que Saint Louis. » (Funck-Brentano, *op. cit.* : 357.) L'affrontement de ces deux personnalités débouche au conflit entre le pouvoir temporel et spirituel. D'escarmouches en assemblées, de bulles en décrets, le roi, à travers Nogaret, dépose le pape en l'obligeant à l'exil. Benoit XI lui succède le 13 mai 1304 et annule toutes les sentences papales contre la France.

1.3.2 L'adultère des brus du roi, la loi des mâles et la guerre de Cent ans

1.3.2.1 L'adultère

L'aînée des brus, Marguerite de Bourgogne avait épousé Louis X le Hutin, fils aîné de Philippe le Bel. Jeanne la puînée, fille de Mahaut d'Artois et d'Othon, comte palatin de Bourgogne avait épousé le second fils du roi, Philippe V le long. Et, enfin, Blanche la cadette, sœur de Marguerite, épouse le troisième fils du roi de fer, Charles IV. Blanche et Marguerite commirent le crime de lèse-majesté d'entretenir une liaison avec deux écuyers pendant deux ans et demie. Les frères d'Aunay : Gautier et Philippe. Convaincus d'adultère, les brus du roi furent emprisonnées à vie et les frères d'Aunay condamnés à être horriblement exécutés. Les conséquences de l'infidélité des brus du roi jetèrent le discrédit sur la lignée des Capétiens.

1.3.2.2 La loi salique

Encore appelée la loi des mâles, la loi salique était un texte qui portait essentiellement sur le droit pénal. Cette loi tenait son nom des Francs Saliens et avait été rédigée à la fin du règne de Clovis, entre 507 et 511. Elle réglemente, entre autres, les droits de succession pour les possessions en territoire, lesquels ne pouvaient revenir qu'aux hommes uniquement. Tombée en désuétude pendant le moyen Moyen Âge, elle est exhumée en 1358 par l'historiographe Richard Lescot pour complaire à Philippe V, dont les légistes travaillaient à écarter Jeanne, fille supposée bâtarde de Louis X.

1.3.2.3 La guerre de Cent ans

Elle découle des prétentions à la couronne d'Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel et vassal du roi de France. En 1337, Édouard III renia son hommage, mit en doute le droit des Valois à la Couronne de France et annonça son intention

de faire la guerre à *Philippe de Valois qui se dit roi de France.* Jean Carpentier et François Le Brun estiment que la guerre de Cent ans résulte de deux ordres de faits :

> *D'abord l'idée que la dignité de roi de France, comme celle de pape ou d'empereur, était trop haute pour échoir à une femme (et ainsi va apparaître la loi salique) ; ensuite en écartant Édouard III, les barons de France ont refusé un prince qui « n'était pas né national, du royaume » : première ébauche d'un sentiment national.* [Carpentier et Le Brun, *op. cit.* : 147.]

1.3.2.4 Le procès des Templiers

L'Ordre souverain des chevaliers du Temple fut fondé en 1119 par Hughe de Payns. Saint Bernard définit leur mission en 1128 : protéger les lieux saints de Palestine ainsi que les routes de pèlerinage. Très vite ils mirent sur pied une riche et puissante organisation grâce à leur forte armée et à leur administration des biens de principaux souverains d'Europe. Le roi de fer qui s'inquiétait de cette puissance et qui convoitait les richesses des Templiers devenus les Banquiers de l'Europe et installés à Paris n'eut de cesse que de les abattre :

> *L'ordre était à ses yeux une puissance potentiellement dangereuse. [...] Il avait brisé la volonté théocratique de Boniface VIII, fait élire un pape à sa dévotion, écrasé la rébellion flamande, anéanti toute velléité d'indépendance dans le baronnage français. Pouvait-il tolérer que le Temple s'installât en France, établit sa maison chevetaine à Paris ?* [Bordonove, *op. cit.* : 236.]

Le roi de fer et ses collaborateurs, dont Marigny, ourdirent un complot contre l'ordre souverain des Templiers, le procès dura sept ans. Il finit par la confiscation de leurs biens, et la mise au bûcher du grand-maître Jacques de Molay, du précepteur de Normandie Geoffray de Charnay, du visiteur général Hughes de Pairaud, enfin du commandeur d'Aquitaine Geoffray de Gonneville.

C'est ce contexte qui constitue l'hypertexte des *Rois maudits.* Ce faisant, ce cycle historique laisse transparaître une idéologie, qui sert au final d'hypotexte à cette œuvre de Maurice Druon. L'hypotexte est le texte souche d'après Gérard Genette par opposition à l'hypertexte qu'il définit comme « toute relation unissant un texte B (que j'appelle hypertexte) à un texte antérieur A (que j'appellerai, bien sûr, hypotexte) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire » (Genette, *op. cit. :* 13). Il ressort ainsi clairement que l'hypertexte est un texte dérivé d'un autre texte préexistant au terme d'une opération de transformation, le texte préexistant étant donc l'hypotexte. Dans le cadre des *Rois maudits*, certains éléments nous renvoient à l'histoire du gaullisme dans la V^{e} République.

2 L'hypotexte : le XX^{e} siècle et le gaullisme

Michel Zéraffa parle de « la pensée sociale, culturelle, idéologique, politique qui préside à la genèse (à l'engendrement plutôt) du récit » (Zéraffa, 1971 : 74). La lecture attentive du cycle historique de Maurice Druon laisse entrevoir l'idéologie qui soutend

l'écriture de l'auteur. Dans l'œuvre se dessine donc le phénomène d'intertextualité qui est défini comme une « relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes, c'est-à-dire edétiquement et le plus souvent, par la présence effective d'un texte dans un autre » (Genette, *op. cit. :* 8). L'écrivain, comme tout artiste, crée pour répondre à un besoin. À ce niveau le romancier, peut-être plus que tout autre auteur, se dévoile. L'auteur des *Rois maudits* manifeste son idéologie qui est celle provenant de la vision du monde d'un homme : le général de Gaulle. Nous allons saisir cette entreprise de Maurice Druon dans la gaullicisation des personnages et dans la structuration du récit qui confine à l'odyssée gaulliste.

2.1 La gaullicisation des personnages

Le gaullisme est une doctrine découlant de la conception du pouvoir, de la vision de la Nation de Charles de Gaulle, un général français, résistant en période nazie et qui finit par être élu chef d'État du gouvernement provisoire français dans les années 1944 à 1946. À la suite d'une incompatibilité d'idées avec les autres membres du gouvernement qui prêchaient un plus grand élargissement des pouvoirs du Sénat, de Gaulle démissionne. En décembre 1958, il revient au pouvoir en tant que président de la République, ceci par le biais de son parti : le Rassemblement du Peuple français. De Gaulle est l'auteur de la Constitution de la V^{e} République qui accroissait fortement les prérogatives du président de la République et encourageait le tutorat français sur les colonies à travers l'instauration d'une communauté française au sein de laquelle les colonies deviendraient des Républiques autonomes (Discours de Brazzaville, janvier 1944).

Le général de Gaulle était hanté par une idée : redorer le blason de la France en vue de lui faire recouvrer son rang international, faire oublier la France vaincue de Vichy. Catholique conservateur, fréquentant les milieux des démocrates-chrétiens, de Gaulle est de plus très autoritaire. Au fil des événements qui traversent la France, le chef du Rassemblement du Peuple français symbolise très vite l'État, aidé en cela par sa personnalité : « Audace, grandeur, patriotisme, obstination, indépendance, stabilité, tels sont les traits qui caractérisent le tempérament et le règne de ce soldat rebelle devenu un monarque républicain. » (www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Charles_de_Gaulle/120946.) Malgré le fait que de Gaulle dispose d'un premier ministre, des conseils de ministres, il prend les décisions seul. Pourtant, il fait preuve d'une certaine souplesse dans certains domaines, laquelle symbolise des concessions à la démocratie. Très souvent, il organise des référendums pour soumettre au peuple des décisions graves. En 1962, il impose même l'élection du président au suffrage universel. Cependant, il demeure ferme dans son refus d'intermédiaire entre le peuple et lui : pas de Sénat, pas de députés qui dictent au gouvernement des décisions à prendre, ce serait l'affaiblir. Le jeu gaulliste repose sur la responsabilisation directe : « Avant lui, le président ne gouvernait pas. Tout change en 1958. Le président de la république a désormais des pouvoirs très étendus. Il peut en cas de crise, obtenir les pleins pouvoirs grâce à l'article 16. » (Peyrefitte, 1994 : 38.)

L'indépendance et la grandeur de l'État qu'il incarne sont la préoccupation de De Gaulle, et si pour les atteindre et les maintenir, il doit donner libre cours à un certain autoritarisme que dénoncera François Mitterrand, le général l'accepte et l'assume, à

telle enseigne qu'il est perçu comme un *monarque républicain*. D'ailleurs, il est très souvent représenté sous les traits de Louis XIV. Homme de tradition, de Gaulle est pourtant assez moderne, surtout lorsque cela doit servir les intérêts de la France et l'arracher au joug américain. Il veut imposer à tous l'autorité de l'État à la manière de Philippe le Bel, le Roi de fer tel que dépeint par Maurice Druon. De Gaulle est donc perçu très vite comme un homme exceptionnel. Alain Peyrefitte essaie d'en faire un portrait qui n'est pas sans rappeler les traits de Philippe le Bel :

> *Vieil homme qu'habite le génie de la France ; un héros follement épris de sa patrie ; [...] incarnant l'État, parce que c'est l'État qui doit soutenir la France et inciter les Français à être dignes d'elle face à l'univers ; se confondant avec la France de toujours et de partout —-celle de Clovis et de Clemenceau, celle de l'Indépendance américaine et de l'incendie de Moscou –, [...] un homme hanté par une idée plus grande que lui.* [Peyrefitte, *id.*]

C'est la nostalgie des années de Gaulle que l'on retrouve dans ce cycle historique de Maurice Druon. Il nous semble vraisemblablement que nous pouvons expliquer et comprendre l'ensemble de cette œuvre et l'écriture de l'auteur au travers de cette perception gaulliste du monde. Goldmann utilise le terme de « vision du monde », et en donne cette définition : « Une vision du monde, c'est précisément cet ensemble d'aspirations, de sentiments et d'idées qui réunit les membres d'un groupe (le plus souvent, d'une classe sociale) et les oppose aux autres groupes. » (Goldmann, 1959 : 26.) En effet, le monarque médiéval Philippe le Bel rappelle le général à plus d'un titre. De même que le républicain avait l'obsession d'une France forte, de même le roi était brûlé de la grandeur de la France. Ces deux hommes s'oubliaient au point d'identifier volontiers leurs personnes à l'État. La France, à ces périodes, Moyen Âge et XX^{e} siècle, connait de tels remous qu'il est nécessaire qu'un gouvernement fort canalise toutes les énergies, ce que ces deux « chefs d'État » essaient de faire en imposant leur autorité et en ramenant tout à l'État. C'est aussi pour l'intérêt de la nation et pour la volonté d'être présents dans le cœur du peuple qu'ils recourent de temps en temps à des consultations populaires appelées États généraux sous Philippe le Bel et Référendums sous la V^{e} République. Cependant, si agrandir la France, en faire une nation forte, internationalement crainte, la défendre contre certaines prétentions : Angleterre et Rome au XIV^{e} siècle, Allemagne et USA au XX^{e} siècle semblent se révéler être la grande ambition de ces deux chefs d'État ; ce n'est que l'un de leurs nombreux traits communs. Un autre comportement similaire à nos deux personnages légendaires tient aussi à une grande austérité sur le plan moral. Cette austérité doublée du souci de préserver la pureté de la dynastie a conduit le roi de fer à condamner impitoyablement les écarts adultérins de ses brus. En effet, une autre attitude n'aurait pas pu être concevable pour ce roi que Maurice Druon présenta dans une rigoureuse chasteté, un sévère puritanisme qui lui ont fait vivre rigoureusement sa condition de veuf pendant près d'une décennie. De Gaulle partage cette attitude de sévérité morale, ce penchant puritain dénué de fantaisie qui ne le prédisposait pas à *comprendre l'exubérance de la jeunesse parisienne au cours de ces années 1966-1968*. Années des générations *yéyé* durant lesquelles les garçons portaient les cheveux longs, les filles les mini-jupes.

Cette jeunesse encline à l'amusement et à la rêverie déroute le général De Gaulle d'où la distance : « Décidément, le courant ne passe pas entre les adultes, ministres ou professeurs, et cette jeunesse étudiante. [...] Le général de Gaulle ne comprend pas cette frénésie : "Ces jeunes gens sont pleins de vitalité, dit-il, ils feraient mieux de casser des cailloux sur les routes." » (Sabbagh, 1990 : 48.)

Obnubilé par la restauration de la stabilité et de l'autorité de l'État, l'indépendance nationale, le refus des partis politiques et le rejet du sénat, Charles de Gaulle est l'image même de l'autoritarisme qu'on retrouve chez le roi de fer d'après la peinture de Maurice Druon. En effet, certains historiens semblent mentionner des côtés critiquables de ce roi que l'auteur de la saga capétienne a choisi d'ignorer ne voulant retenir de lui que sa force, son souci de l'État, ses compromis pour la stabilité de la nation, sa hargne à préserver l'indépendance et l'intégrité de la Nation, sa rébellion face à l'impérialisme de Rome et de la papauté, son musellement de l'Angleterre, sa fermeté, tous traits qui lui rappellent Charles de Gaulle dont il a la nostalgie. Aussi Colette Beaune peut-elle certifier :

> *Le Philippe le Bel de Maurice Druon a de faux airs de Charles de Gaulle. D'abord par sa personnalité : le roi est un homme imposant et austère qui ne suscite guère la familiarité. Une morale exigeante et peu de tolérance pour les faiblesses d'autrui. Il lui faut incarner l'autorité de l'État et s'affirmer face à la papauté ou au temple qui a failli. Philippe ne tient de personne hormis Dieu. Toutes les terres et tous les hommes et femmes d'un Royaume qu'il a agrandi dépendent de lui, et il en répondra au roi du ciel. Il règne avec le soutien des légistes en qui Druon voit des bourgeois soucieux de progrès qui feraient carrière grâce à leur mérite et à leur souci nouveau du service public.* [Le Narbour, 2005 : 15.]

Le roi de fer semble donc être aussi partisan de cette laïcité qui caractérisait l'idéalisme gaulliste, celui-ci qui prônait la liberté pour tous, en particulier pour les défavorisés qui avaient le droit d'accéder à la dignité. De la même manière, Philippe le Bel affranchissait les serfs et l'auteur des *Rois maudits* ne manque pas de souligner un entretien du roi avec l'un de ses serfs, tout rempli de gratitude, qui lui récite cette ordonnance royale qui a changé sa vie : « Attendu que toute créature humaine qui est formée à l'image de Notre Seigneur doit généralement être franche par droit naturel... » (Druon, *op. cit.* : 210.) Ce principe de liberté si cher à de Gaulle, Maurice Druon l'élargit à Philippe V dont il qualifie le règne : « *La France en mains fermes.* » Il dit de ce roi qu'il peint à la ressemblance de son père Philippe le Bel, le roi de fer :

> *Il avait été un roi fort sage, soucieux du bien public. Il avait déclaré inaliénable toute partie du domaine royal ; il avait unifié les monnaies, les poids et les mesures, réorganisé la justice pour qu'elle fut rendue avec plus d'équité, interdit le cumul des fonctions publiques, défendu aux prélats de siéger au Parlement, doté les finances d'une administration particulière. On lui devait d'avoir encore développé l'affranchissement des serfs. Il souhaitait que le servage disparût totalement de ses États ; il voulait régner*

> *sur un peuple d'hommes jouissant de la « liberté véritable », tels que la nature les avait faits.* [*Ibid.* : 822.]

Charles de Gaulle et le roi de fer présentent donc plus d'un trait commun dans l'importance qu'ils semblent accorder à leurs rapports directs avec le peuple et dans les valeurs qu'ils incarnent et défendent. L'auteur des *Rois maudits* qui écrit sa saga pendant les périodes fortes du gaullisme ne peut s'empêcher consciemment ou inconsciemment de reproduire certains aspects de la France gaulliste pendant cette période moyenâgeuse. Une sorte de nostalgie.C'est ainsi qu'à la gaullicisation des personnages succède le gaullisme dans la structure de l'œuvre.

2.2 Le gaullisme dans la structure des *Rois maudits*

Les années 1955 à 1977, date de parution de cette saga, coïncident avec trois étapes de l'Histoire de la nation française par rapport à Charles de Gaulle. Schématiquement de 1955 à 1965, ce sont les années de la bataille politique du gaullisme triomphant (le général et son parti, le RPF, s'imposent). De 1966 à 1968, c'est la période pendant laquelle le général subit quelques revers socio-politiques, et la France est au bord d'une nouvelle révolution, mais le gaullisme parvient encore à s'imposer. De 1969 à 1997, ce sont les déboires du général qui annoncent l'éclatement de la société française, laquelle selon les gaullistes radicaux perdure de nos jours. *Le Roi de fer*, comme premier roman du cycle, est un premier hommage à Charles de Gaulle, aux principes qu'il défendait et à sa vision de l'État français. *La Reine étranglée* et *Les Poisons de la couronne*, deuxième et troisième romans, retracent les vicissitudes que rencontrait déjà le général dont le pouvoir commençait à lasser. *La Loi des mâles*, règne de Philippe V est le dernier sursaut du général qui ne désarme pas et arrive à s'imposer de nouveau avec beaucoup d'autorité. Ainsi, Philippe V le Long, encore appelé le Borgne, est d'après Maurice Druon, le seul successeur digne de Philippe le Bel. Puiné du roi de fer, son accession au pouvoir qu'il arrache en utilisant son armée et par le brandissement de la loi des mâles est approuvée par l'auteur dont le machisme était légendaire. En fait, Maurice Druon semble retracer dans cette histoire les manœuvres du général de Gaulle, résistant, lors de l'occupation allemande, réfugié en Angleterre, s'alliant à Winston Churchill pour déclarer le gouvernement de Vichy illégitime et le démettre au nom des Forces Françaises libres. Philippe V, quant à lui, nouait des accords avec le pape avignonnais, des alliances avec certains puissants comtés français et même avec certains voisins de la France, afin que revenu à Paris, la légitimité de son gouvernement s'installe dans les esprits sans le moindre doute. On peut lire à travers cette odyssée de Philippe V, l'épopée du général qui cherche à s'implanter au pouvoir : « De Gaulle, mal reconnu par les alliés, doit chercher à se donner une légitimité pour la formation d'un embryon de gouvernement et la reconstitution d'une force militaire. » (C. Ambrosi, A. Ambrosi, 1991 : 262.) Enfin, *La Louve de France*, *Le Lis et le lion*, *Quand un roi perd la France* constituent la débâcle du général qui démissionne et les conséquences désastreuses pour l'État. En effet, comme disent beaucoup de citoyens, la France, ayant perdu *le Souffle* et *la Force*, semble être devenue *la Pagaille* que redoutait de Gaulle.

En somme, contextuellement, la saga des *Rois maudits* est donc une réécriture de l'Histoire du gaullisme, de sa période faste à celle de la débâcle, du reniement en passant par la tourmente. Sous prétexte de retracer l'histoire des règnes des Capétiens directs et indirects au Moyen Âge, Maurice Druon relate l'épopée gaulliste de la V^e^ République avec le général de Gaulle comme personnage central et son pendant Philippe le Bel, dit le roi de fer au XIV^e^ siècle. Henri Mitterrand déclare :

> *Car c'est dans la forme même que le romancier donne au mode d'existence sociale de ses personnages, de leur décor, et de leur destin, et alors qu'il pense en fournir une image authentique ou vraisemblable que se glisse le geste idéologique. Les jugements qu'il porte, les sentiments qu'il exprime, ses adhésions ou ses refus discernables ne sont que la partie émergée de son imaginaire – souvent un imaginaire de classe.* [Mitterrand, 1980 : 6.]

Beaucoup de critiques et même de citoyens français qui lisent le cycle de Druon aujourd'hui y reconnaissent de leur propre aveu, dans le portrait des personnages, et la description de certains de leurs actions, les personnages de l'arène politique française de ces dernières années. Tout se passe comme si face à la déception de l'Histoire présente, on convoque l'Histoire passée du personnage historique inoubliable dans la mémoire des peuples : « Lorsqu'il arriva à Londres en 1940 [...], il était invisible, il était loin, vraiment loin, et pourtant il n'en était pas moins présent dans le cœur de son peuple : véritable légende, prenant de plus en plus d'ampleur à travers la brume de l'espoir et du désespoir. » (Gary, 1997 : 64.) Ainsi, sous prétexte de retracer l'épopée capétienne médiévale, l'auteur des *Rois maudits* ressuscite de Gaulle et les valeurs qu'il incarne pour la France. Au vu de tout ceci, il y a donc lieu de convoquer cette déclaration de Gérard Genette qui trouve sa pleine justification à travers le récit et l'univers des *Rois maudits* entre son contexte d'origine et celui de sa ré-création : « La dérivation de l'hypotexte à l'hypertexte est à la fois massive [...] et déclarée, d'une manière plus ou moins officielle. » (Genette, *op. cit.* : 19.) Le cycle historique de Maurice Druon est ainsi un hymne au gaullisme en tant que vision personnelle d'un homme, en exil, doctrine distillée par lui à travers les ondes de la BBC et idéologie reconnue et adoptée par la V^e^ République française qui perdure de nos jours.

Références bibliographiques

Bordonove, Georges (1984). *Les rois qui ont fait la France. Les Capétiens, Philippe le Bel*, tome 3, Paris, Pygmalion.

Carpentier, Jean et Le Brun, François (1987). *Histoire de France*, Paris, Le Seuil.

Druon, Maurice (1990). *Les Rois maudits*, Paris, Plon.

Duby, Georges (1970). *L'histoire de la France des origines à nos jours*, Paris, Larousse.

Favier, Jean (1984). *Histoire de France,* Tome 2.*Le Temps des principautés, de l'an mille à 1515*, Paris, Fayard.

Gary, Romain (1997). *Ode à l'Homme qui fut la France*, Paris, Calmann-Lévy.

Genette, Gérard (1982). *Palimpsestes. La littérature au second degré,* Paris, Le Seuil.

Goldmann, Lucien (1959). *Le Dieu caché. Études sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris, Gallimard.

———————— (1964). *Pour une sociologie du roman*, Paris, Gallimard.

Le Nabour, Éric (2005). *Les Rois maudits : l'enquête historique*, Paris, Perrin.

Lintvelt, Jaap (1981). *Essai de typologie narrative, le « point de vue »,* Paris, José Corti.

Lukacs, Georges (1963). *Le roman historique*, Lausanne, Payot.

Mitterrand, Henri (1980). *Le discours du roman*, Paris, PUF.

Peyrefitte, Alain (1994). *De Gaulle*, Paris, Éditions de Fallois.

Sabbagh, Antoine (1990). *Les Années de Gaulle,* Paris, Nathan.

Zéraffa, Michel (1971). *Roman et société*, Paris, PUF.

Zima, Pierre (2000). *Manuel de sociocritique*, Paris, L'Harmattan.